

PROCES-VERBAL

Relatif à l'ASSEMBLEE GENERALE

du 19 janvier 2025

SOCIETALE GRENOBLE

Grenoble, le 19 janvier 2025

Les membres de l'association dénommée « Sociétale Grenoble » dont le siège social est situé 3, allée de Rochebelle -38240 - MEYLAN ont participé à l'Assemblée Générale à l'hôtel Mercure Président, 11, rue Général Mangin – 38100 – Grenoble.

Le Président Hoc Chhoan TAN remercie chacun de sa participation à l'Assemblée Générale.

Nombre de présents : **49** nombre de représentés : **22** soit un total de **71**

Le quorum de plus du quart des membres étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

1. Présentation du rapport moral par le président Hoc-Chhoan TAN
 2. Présentation du rapport d'activités 2024 et des activités prévues en 2025 par le secrétaire Michel HUBOUD-PERRON
 3. Présentation du bilan et rapport financier au 31/12/2024 par le trésorier Alain CARRE PIERRAT
 4. Rapport du vérificateur des comptes
 5. Montant de la cotisation 2026
 6. Election des administrateurs :
Administrateurs sortants : Jean-Pierre BERTHOLET – Jacqueline BRIOUDES – Alain CARRE PIERRAT – Monique FISTER
Administrateurs se représentant : Jean-Pierre BERTHOLET – Jacqueline BRIOUDES – Alain CARRE PIERRAT – Monique FISTER
 7. Vote des résolutions
 8. Questions diverses
-

1- Présentation du rapport moral

Le président présente ses vœux aux adhérents et donne lecture du rapport moral.

2- Présentation du rapport d'activités 2024 et des activités prévues en 2025

Le secrétaire relate les activités de l'exercice 2024 et présente les perspectives pour l'année 2025

3- Présentation du bilan et rapport financier au 31/12/2024

Le trésorier donne lecture du bilan au 31/12/2024 s'élevant à 8314,04€ faisant apparaître un excédent de 1589,53€

4- Rapport du vérificateur des comptes

Monsieur Claude VEYRON n'ayant pas pu se libérer pour l'Assemblée Générale, le secrétaire donne lecture du rapport du contrôleur des compte :

« En vertu du mandat qui m'a été confié par votre Conseil d'Administration, j'ai vérifié les comptes de l'exercice 2024.

Tous les documents comptables détenus par votre trésorier, Alain CARRE PIERRAT, ont été mis à ma disposition ; j'ai ainsi pu vérifier que toutes les opérations ont été correctement enregistrées.

Le compte courant Caisse d'Epargne et le montant du livret A de cette même caisse figurent à l'actif arrêté au 31 décembre 2024 pour les sommes inscrites sur les relevés bancaires.

Les chiffres qui viennent de vous être donnés par votre trésorier ont tous été vérifiés.

Dans ces conditions, j'estime que les comptes présentés pour l'exercice 2024 sont sincères et réguliers ; je vous engage donc à les approuver.

Fait à Grenoble, le 15 janvier 2025

Le contrôleur des comptes

Claude VEYRON

5- Montant de la cotisation 2026

Pour l'année 2026 le Conseil d'Administration propose de ne pas changer le montant de la cotisation individuelle qui reste à 25€ et de passer le montant de la cotisation du couple de 50€ à 45€.

6- Election des administrateurs

Administrateurs sortants :

- Jean-Pierre BERTHOLLET
- Jacqueline BRIOUDES
- Alain CARRE PIERRAT
- Monique Fister

Tous les administrateurs sortants se représentent

7- Vote des résolutions

1. Première résolution

Cette résolution ne nécessite pas de vote

2. Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2024 et des activités prévues en 2025 approuve les éléments qui y sont relatés

⇒ *Vote sur les activités prévues en 2025.*

⇒ *Cette résolution est adoptée :*

A l'unanimité

A la majorité des voix avec XX Pour, XX Contre et XX Abstention

3 - Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan et rapport financier approuve les éléments qui y sont relatés

⇒ *Vote sur le bilan et le rapport financier*

⇒ *Cette résolution est adoptée :*

A l'unanimité

A la majorité des voix avec XX Pour, XX Contre et XX Abstention

4- Quatrième Résolution

Cette résolution ne nécessite pas de vote

5- Cinquième Résolution

Le montant de la cotisation 2026 est fixé à 25 euros par adhérent(e) et à 45 euros pour un couple

- ⇒ *Vote du montant de la cotisation*
- ⇒ *Cette résolution est adoptée :*

- A l'unanimité**
- A la majorité des voix avec XX Pour, XX Contre et XX Abstention**

6- Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir acté les candidatures des membres du Conseil d'Administration, en approuve les nominations.

- ⇒ *Vote sur les membres du Conseil d'Administration*

Monsieur Jean-Pierre BERTHOLLET

- ⇒ *Cette résolution est adoptée :*

- A l'unanimité**
- A la majorité des voix avec XX Pour, XX Contre et XX Abstention**

Madame Jacqueline BRIOUDES

- ⇒ *Cette résolution est adoptée :*

- A l'unanimité**
- A la majorité des voix avec XX Pour, XX Contre et XX Abstention**

Monsieur Alain CARRE PIERRAT

- ⇒ *Cette résolution est adoptée :*

- A l'unanimité**
- A la majorité des voix avec XX Pour, XX Contre et XX Abstention**

Madame Monique FISTER

- ⇒ *Cette résolution est adoptée :*

- A l'unanimité**
- A la majorité des voix avec XX Pour, XX Contre et XX Abstention**

8- Questions

Aucune question n'a été reçue dans le délai imparti.

Le 19 janvier 2025

Le président Hoc-Chhoan TAN

